Doué en anjou
Un territoire Une dynamique

Accusé de réception en préfecture
049-200065225-20260917-202609105-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis à la salle des halles des Arènes de la commune déléguée de Doué-la-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Bruno CHEPTOU, Maire.

Etaient présents :
Mesdames CAILLAUD Laurence, AUGEREAU Axelle, GIRARD Béatrice, CHAUDELET Amélie, SÉBILLE Emilie, VIRY Charlotte, GAGNANT-BAZOGE Pauline, THIBAULT Laurie, NOIREAU-PIERROIS Delphine, CHALON Nathalie, GASTÉ Jeannine, CORDIER Laura, HANNIET Martine, VANDUICK Aurélie, BELOUARD Christine, GUICHOUX Françoise, DE CARCARADEC Myriam (arrivée à 20h10), PERALDE Christine, Messieurs CHEPTOU Bruno, DE MAISONNEUVE Eric, MAROLLEAU Fabrice, BILLY Bruno, BREVET Guy, GRELLIER Jacques, DILÉ Jean-Paul, JAMME Thomas, LEKIEFFRE Hervé, HOUDMOND Pierre, VIENT Dominique, TREMBLAY Pascal, BABIN Alexandre, AWANHET Constant, DOMINGET Axel, CAILLAUD Paul-Antoine, BERNAUDEAU David, DUTERTRE Alexandre.

Etaient excusés :
M. PETIT Joël donne pouvoir à M. VIENT Dominique, Mme DEHEZ Cécilia donne pouvoir à Mme CHAUDELET Amélie, Mme CHEVRIER Clémence donne pouvoir à M. TREMBLAY Pascal, M. MICHEAUD Anatole donne pouvoir à M. DUTERTRE Alexandre, M. LEFORT Alain donne pouvoir à M. BERNAUDEAU David, Mme DE CARCARADEC Myriam donne pouvoir à Mme PERALDE Christine.

Était absent :
Néant

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alexandre DUTERTRE est désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 septembre 2026
Nombre de membres du conseil municipal : 41
Quorum de l'assemblée : 21
Nombre de membres présents : 36
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 41
Date d'affichage : 23 septembre 2026

COMMUNE DELEGUEE DE DOUE-LA-FONTAINE – DENOMINATION DE L'IMPASSE DU BOIS JOLI

Délibération n°2026.09.105 – Affaire inscrite à l'ordre du jour

Rapporteur : Laurence CAILLAUD

La voie de desserte interne du lotissement situé route de Montreuil (entre le 61 bis et 61 Ter) doit être nommée.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le permis d'aménager n° PA 049 125 24 D0001,
Vu l'accord du propriétaire de la parcelle n° 125 AK 909 sur la dénomination proposée,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune,

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,



Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (moins une abstention) :

- ***Décide de nommer la voie privée servant de desserte interne, cadastrée n °125 AK 909 à partir de la route de Montreuil, Impasse du Bois Joli, selon le plan annexé et sur une longueur de 60 mètres linéaires.***
- ***Décide que la numérotation métrique sera établie par un nombre représentatif de la distance en mètres entre le début de l'impasse et l'entrée de l'immeuble.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno CHEPTOU